

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO-PAOLI G., POLI M. procuration de TOMASINI L., SECONDI P., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J. procuration de NICOLAI M., CHAMBE A., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ANDREANI N. procuration à MOULIN-PAOLI G., TOMASINI L. procuration à POLI M., NICOLAI M. procuration à VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 09

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Rétrocession anticipée de l'immeuble « Le Sampiero ».

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée avec l'Office Foncier de la Corse en date du 17/10/2022 pour l'acquisition de l'immeuble « Le Sampiero » pour le compte de la commune.

Le projet d'ensemble ayant bien avancé, et avant de procéder aux travaux dont tous les marchés ont été attribués, il y a nécessité de rentrer en possession de cet immeuble en procédant à une rétrocession anticipée auprès de l'Office Foncier de la Corse.

Il dépose sur le bureau le courrier de l'OFC fixant le prix de la rétrocession qui s'élève à 425 881.53 € dont le détail figure dans le tableau joint à la présente délibération.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition du Maire pour la rétrocession de l'immeuble « Le Sampiero »,
- Accepte l'offre de rachat de l'Office Foncier de la Corse pour un montant de 425 881.53 € (quatre cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-un euros et cinquante-trois centimes),
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Solaro le 01/03/2024.

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20240301-2024_15-DE